

Tel est donc le premier *privilege* de la volonté de Marie lors de sa première sanctification, et il est clair que ce *privilege* est attaché à son titre de Mère de Dieu. En effet " pour former l'amour de Marie, deux amours se sont joints en un seul, car l'amour que Dieu allume en ce cœur est celui par lequel Marie devra rendre à son Fils l'amour qu'elle doit à un Dieu, et rendre à son Dieu l'amour qu'elle doit à un Fils. "

Pourtant le grand *privilege* de la volonté consiste non seulement à posséder la charité mais à l'avoir jusqu'à l'impossibilité de la perdre.

C'est une vérité souvent redite que la vie de l'homme est un *voyage*. Il s'en va, marcheur sans arrêt, vers son but suprême qui est le bonheur par la possession de Dieu. Mais sur cette longue route qui le conduit vers sa fin dernière, l'homme peut s'égarer, quitter le droit chemin et, séduit par des mirages toujours decevants, se diriger vers le malheur qui ne finira pas.

Tant que dure ce voyage, c. a. d. tant que la volonté de l'homme ne sera pas unie à Dieu jusqu'à être pénétrée de lui, cette volonté peut devenir coupable.

Aussi en pensant à ce premier *privilege* de la Vierge, l'intensité de son premier amour, on se demande aussitôt jusqu'à quel point cette charité si vive la préservait du péché. La foi chrétienne répond par le vieil axiome de St-Augustin : chaque fois qu'il est question du péché, il faut exclure Marie. Cette croyance est authentiquée pour nous par l'affirmation du concile de Trente, proclamant la foi de l'Eglise au *privilege* très spécial de la Bienheureuse Vierge, qui est d'avoir été préservée de toute faute, même du plus léger péché véniel.

Nous aurons occasion de l'écrire ici lorsque nous étudierons les conditions merveilleuses de la croissance de la grâce dans l'âme de Marie. Mais dès aujourd'hui nous cédon's à la pieuse curiosité de nous demander si, dès sa Conception Immaculée, le *privilege* de ne jamais pécher supprimait la puissance même du péché ou s'il en était seulement une préservation efficace. Dans cette deuxième alternative il s'en suivait que Marie aurait pu pécher, sans que jamais cependant ce malheur lui arrivât.

Le P. Hugon O. P. répond ainsi : " Des écrivains, comme